

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 974-249740101-20230309-2023_008_BC_8-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX MARS à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, salle de réunion du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de

Nombre de présents : 12 M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de représentés : 2

Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_008_BC_8
Demande de subvention « Fonds
Outre-Mer » : ingénierie préalable à
la réalisation d'une déchèterie
inversée

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 février 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_008_BC_8 : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS OUTRE-MER » : INGÉNIERIE PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE DÉCHÈTERIE INVERSÉE

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO a signé avec l'Etat le 15 avril 2022, le Contrat de Relance et de la Transition Ecologique. Ce contrat traduit de manière transversale et opérationnelle les ambitions de la collectivité en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale dans un contexte marqué par le changement climatique. Le TCO avait inscrit l'action n° 1.3.1: **Etude de faisabilité d'une déchèterie inversée** dans sa stratégie n°1: promouvoir l'attractivité du territoire et créer une économie durable et résiliente.

Ce projet en lien également avec les actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés notamment son axe 3 : augmenter la durée de vie des produits, permettra au TCO de mettre en place sur son territoire à minima une déchèterie inversée.

Une déchèterie dite « inversée » doit, comme une déchèterie « classique », permettre aux usagers de déposer leurs déchets, mais ces derniers seront avant tout considérés comme une ressource. La priorité sera alors de faire une collecte dite « préservante » afin que ces ressources puissent être récupérées par d'autres ménages ou des associations. Le réemploi ou la réutilisation sont favorisés avant la valorisation.

Le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) concerne diverses thématiques, telles que : le climat, la biodiversité, la paix, l'éducation, l'urbanisme, la santé, la gouvernance... Les équipes de l'AFD sont engagées dans plus de 4 000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Ils contribuent ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

L'AFD fortement intéressée par le projet de déchèterie inversée a été autorisée par la direction générale des outre-mer le 6 octobre 2022 à consentir au TCO une subvention d'un montant de 60 000 €, via le fonds outre-mer destiné au financement de l'ingénierie préalable à la réalisation d'une déchèterie inversée. Un modèle de la convention à signer entre le TCO et l'AFD est en annexe.

Contenu de la mission, objet de la subvention

Le réseau de déchèteries du TCO doit être complété par 4 déchèteries fixes pour couvrir les zones non desservies à ce jour : celle de Bois Néfles/la Plaine, La Possession/centre, Saline les Hauts et ECOCITE ; sans compter celle de l'Hermitage les Bains qui pourrait faire l'objet d'un déplacement dans le cadre du projet d'aménagement de Saint-Gilles les Bains.

La notion de déchèterie inversée est nouvelle à La Réunion, aussi il n'existe pas de référence

permettant au TCO de décliner un programme sur ces futures déchè

De ce fait, il est proposé de mener une étude comprenant les phases suivantes :

Réalisation d'une étude de faisabilité - Tranche ferme : 35 000 € HT :

- Prospectives tonnages réceptionnés à moyen/long terme (à 10 ans et 20 ans);
- Vérification de l'adéquation entre capacité du réseau projeté et prospectives de tonnages;
- Estimation de la surface, du chiffrage investissement/ fonctionnement, estimation des tonnages détournés en réemploi pour 3 scénarios :
 - déchèterie avec équipement réemploi minimum (cf. déchèterie actuelle du TCO);
 - déchèterie type déchèterie inversée (référence à celle du smicval market en gironde);
 - déchèterie avec recyclerie à proximité.

Les 3 scénarios seront déclinés en gestion à quai ou à plat ou mixte.

- **Définition d'un programme - En tranche optionnelle** (sous réserve de validation du foncier) : **25 000 € HT** :
 - Définition d'un programme technique et fonctionnel détaillé sur 1 ou plusieurs sites (partie à bon de commande).

Le planning prévisionnel de la mission est le suivant:

- **Avril 2023**: lancement du marché,
- **Juillet à décembre 2023** : réalisation de l'étude de faisabilité - tranche ferme,
- **Janvier à décembre 2024** : si foncier acquis, lancement de la tranche conditionnelle : définition d'un programme pour un ou plusieurs sites.

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel de la mission serait le suivant :

	Montant en € HT	Part AFD	Part TCO
Ingénierie préalable :	60 000		0%
Etude faisabilité : tranche ferme	35 000	100 %	(mais prise en charge de la
Programme : tranche conditionnelle	25 000		TVA : 5 100 €)

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 10/02/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230309-2023_008_BC_8-DE



- **VALIDER** le **planning prévisionnel exposé ci-dessus, le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus, ainsi que le projet de la convention de financement – subvention, fourni en annexe, pour l’opération d’ingénierie préalable à la réalisation d’une déchèterie inversée ;**
- **AUTORISER** le **Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention de financement et tous les actes relatifs à cette affaire ;**
- **DIRE** que la **recette sera prévue aux chapitre et nature du budget 2023 du TCO.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président